



## Certitude et réconfort

# La neuvième parole de l'alliance Dire la vérité au sujet de notre prochain

### *Que m'ordonne le neuvième commandement?*

*De ne pas porter de faux témoignage contre quiconque<sup>1</sup>; de ne pas tordre les paroles de quiconque; de n'être ni médisant, ni calomniateur<sup>2</sup>, de ne pas aider à la condamnation inconsidérée de quelqu'un sans qu'il ait été entendu<sup>3</sup>; mais d'éviter tout mensonge et toute tromperie comme autant d'œuvres du Diable lui-même, afin d'éviter la terrible colère de Dieu<sup>4</sup>. Soit en justice, soit en toute autre occasion, je dois aimer la vérité<sup>5</sup>, la dire et la confesser sincèrement<sup>6</sup>. Enfin, je dois, de tout mon pouvoir, soutenir l'honneur et préserver la réputation de mon prochain<sup>7</sup>.*

1. Pr 19.5,9; Pr 21.28.
2. Ps 15.2-3; Rm 1.29-30.
3. Mt 7.1-2; Lc 6.37; Jn 7.24,51.
4. Lv 19.11-12; Pr 12.22; Pr 13.5; Jn 8.44; Ap 21.8.
5. 1 Co 13.6.
6. Ép 4.25; Col 4.6.
7. 1 Pi 3.8-9; 1 Pi 4.8.

**Catéchisme de Heidelberg, Q&R 112**

1. Ce que Dieu nous interdit
2. Ce que Dieu nous demande de faire

« Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain » (Ex 20.16). Ce commandement nous demande de dire la vérité, mais la vérité n'est pas un concept abstrait. Elle concerne notre prochain. Dans le neuvième commandement, Dieu nous montre comment aimer notre prochain. Il ne nous dit pas seulement : « Tu ne mentiras pas », mais « Tu ne porteras pas de faux témoignage contre ton prochain ».

## 1. Ce que Dieu nous interdit

Ce commandement nous transporte dans une cour de justice, devant un tribunal. Imaginons le scénario suivant : Une personne est accusée et vous êtes appelé à la barre des témoins. Vous devez rendre témoignage au sujet de cette personne, votre prochain. Vous devez témoigner en faveur de

l'accusé ou contre l'accusé. En tant que témoin, vous avez un très grand pouvoir entre les mains. L'avenir de cet homme ou de cette femme dépend de ce que vous allez dire.

Dans l'Ancien Testament, la justice était rendue à la porte de la ville, là où les affaires publiques étaient réglées. Une sentence pouvait être rendue sur la base de deux ou trois témoins (Dt 19.15). La condamnation pouvait aller jusqu'à la peine de mort. Les témoins détenaient un immense pouvoir, un pouvoir sur la vie et sur la mort de leur prochain. Alors, comme témoin, que devriez-vous dire? Toute la vérité, rien que la vérité? Une partie seulement de la vérité, celle qui fait votre affaire, en omettant des parties importantes? Mentir carrément?

Toute cette question est une affaire de cœur. Aimons-nous Dieu et notre prochain, ou détestons-nous Dieu et notre prochain? Le neuvième commandement n'est pas abstrait, c'est une question de relations. Notre bouche nous a été donnée pour prononcer des paroles qui feront du bien à notre prochain, et non du tort. Cherchons-nous, par nos paroles, le bien de notre prochain ou le mal de notre prochain?

Évidemment, le tribunal est un cas extrême, mais les mêmes principes s'appliquent à d'autres situations moins extrêmes. Transportons-nous du tribunal au salon. Au salon, il nous est aussi possible d'accuser notre prochain et de parler contre lui. À la différence que, cette fois-ci, notre prochain n'est pas là pour se défendre! Devant le tribunal, notre prochain peut à tout le moins se défendre. Il a son avocat, ses témoins qui parlent en sa faveur. Il entend les accusations, vraies ou fausses, et peut s'efforcer d'y répondre. Cependant, au salon, quand nous sommes deux ou trois à parler dans son dos, notre prochain n'entend rien de tout cela et ne peut pas se défendre.

« Savais-tu qu'un tel a dit ceci? » Ses paroles sont rapportées, mais pas tout à fait exactement ou en négligeant le contexte. « Savais-tu qu'une telle a fait cela? Je l'ai su de source sûre. » « Ah oui? C'est intéressant. » Nous aimons les histoires juteuses. En écoutant les bavardages, nous nous rendons complices. « Que penses-tu d'un tel? » Nous donnons une réponse vague. Sans dire les choses franchement, nous laissons des points de suspension et nous sous-entendons des défauts de caractères.

*« Que m'ordonne le neuvième commandement? De ne pas porter de faux témoignage contre quiconque; de ne pas tordre les paroles de quiconque; de n'être ni médisant ni calomniateur, de ne pas aider à la condamnation inconsidérée de quelqu'un sans qu'il ait été entendu » (Q&R 112).*

Vous est-il déjà arrivé d'avoir été condamné sans avoir été entendu? Si plus tard vous en prenez connaissance par la bande, que ressentez-vous au-dedans de vous-mêmes? Oui, il arrive malheureusement qu'au salon, au téléphone ou pendant la pose-café, notre prochain soit injustement accusé et condamné, sans même pouvoir se défendre! Nous ne sommes peut-être jamais allés témoigner dans une cour de justice, mais bien souvent nous avons participé à la condamnation inconsidérée de notre prochain, et nous avons sûrement déjà été nous-mêmes entraînés en procès à quelques reprises, sans même le savoir, du moins pas au moment même où se déroulait le procès.

Un faux témoignage au salon est-il aussi nuisible et malfaisant qu'un faux témoignage au tribunal? Oui, certainement, car nous faisons du tort à notre prochain. Nous portons atteinte à sa réputation. Nous rabaissons et ternissons son image dans l'esprit des autres. Qu'arrive-t-il si nous avons entendu des bavardages sur Monsieur Untel et qu'ensuite nous rencontrons ce Monsieur Untel dans la rue, dans l'ascenseur ou en Église? Toutes sortes de pensées se mettent à tourner dans notre esprit, le malaise s'installe, nous sommes moins disposés à l'écouter et à lui faire confiance. « *Tel qui bavarde à la légère blesse comme une épée* » (Pr 12.18). « *La réputation est préférable à de grandes richesses* » (Pr 22.1).

Les journalistes sont très forts pour ternir la réputation des personnes publiques. Les accusations sont placées en première page, et si l'accusation s'avère non fondée, une petite note de rétractation sera peut-être publiée quelques jours plus tard au bas de la page 23. Mais le tort est déjà fait. Combien de gens ont vu leur vie ruinée à cause de fausses accusations? De nos jours, les réseaux sociaux causent aussi un tort considérable en répandant à grande vitesse et à grande échelle de faux témoignages contre nos prochains. Sur quelle base prononcerons-nous un jugement ou tirerons-nous des conclusions sur notre prochain, sur nos amis, sur nos ennemis?

Il n'est pas surprenant que le faux témoignage soit aussi destructeur. « *Tout mensonge et toute tromperie sont autant d'œuvres du diable* » (Q&R 112). « *Le diable est meurtrier dès le commencement. Il est père du mensonge* » (Jn 8.44). Pourquoi ce lien entre le meurtre et le mensonge? Le mensonge de Satan au jardin d'Éden a entraîné la mort des hommes. Ses œuvres mensongères sont forcément destructrices. Cependant, la pire conséquence est « *la terrible colère de Dieu* » (Q&R 112). « *Les lèvres fausses sont en horreur à l'Éternel, mais ceux qui agissent avec fidélité ont sa faveur* » (Pr 12.22).

Le neuvième commandement est l'avant-dernière des dix paroles de l'alliance. Cela ne veut pas dire qu'il soit moins important ou que sa transgression soit sans conséquence, au contraire. Le faux témoignage ne restera pas impuni.

« *Le témoin menteur périra, mais l'homme qui écoute pourra toujours parler* » (Pr 21.28). « *Le faux témoin ne sera pas tenu pour innocent, et celui qui profère des mensonges n'échappera pas* » (Pr 19.5).

Jésus est mort pour porter la culpabilité de nos faux témoignages, de nos médisances et de nos paroles tordues. Il nous a rachetés de la puissance du mensonge. Son Esprit nous est donné pour nous délivrer de cet affreux péché et nous amener à l'obéissance nouvelle. Son Esprit est là pour transformer notre cœur et nos paroles.

## 2. Ce que Dieu nous demande de faire

« *Je dois aimer la vérité, la dire et la confesser sincèrement* » (Q&R 112). En effet, « *l'amour ne se réjouit pas de l'injustice, mais il se réjouit de la vérité* » (1 Co 13.6). Il doit en être ainsi dans une cour de justice. Même si la personne accusée est très chère à notre cœur, nous devons aimer la vérité, la dire et la confesser sincèrement, même au prix de la juste condamnation de cette personne que nous aimons tant. Nous ne devrions pas cacher la vérité parce que nos sentiments seraient trop forts envers cette personne et

que sa condamnation nous ferait grandement souffrir. « *Tu ne favoriseras pas le pauvre dans son procès* » (Ex 23.3).

« *Vous ne commettrez pas d'injustice dans les jugements : tu n'auras pas égard à la personne du pauvre et tu n'auras pas de considération pour la personne du grand, mais tu jugeras ton compatriote selon la justice* » (Lv 19.15).

Le même principe s'applique en toute occasion. Il peut être difficile et douloureux de dire la vérité et de reprendre un frère ou une sœur, mais s'il en va du bien de la personne, et même de sa vie éternelle, soyons prêts à dire la vérité dans l'amour. « *En disant la vérité avec amour, nous croîtrons à tous égards en celui qui est le chef, Christ* » (Ép 4.15).

Est-il possible de dire la vérité, mais d'une manière qui nuise à notre prochain? Oui bien sûr, si nous manquons de douceur, si nos paroles sont dures et tranchantes, si le moment n'est pas approprié. « *Une réponse douce calme la fureur, mais une parole blessante excite la colère* » (Pr 15.1). Nous pouvons parfois dire la vérité, mais avec l'intention de faire mal. Par exemple, une personne peut nous confier qu'elle est en lutte avec un péché particulier. Cette personne nous a fait confiance et s'est rendue vulnérable. Nous en profitons ensuite pour le rapporter à d'autres. Techniquement, nous avons dit strictement la vérité, mais nous avons brisé la confiance de notre prochain. « *Je dois, de tout mon pouvoir, soutenir l'honneur et préserver la réputation de mon prochain* » (Q&R 112).

Nous voyons bien que le neuvième commandement ne traite pas du mensonge et de la vérité en soi, dans l'abstrait, mais qu'il traite de l'amour du prochain à travers nos paroles. Plus nous sommes proches d'une personne, plus nous connaissons ses faiblesses et plus nous avons le pouvoir de dire la vérité d'une manière blessante. Les personnes mariées le savent très bien, les parents aussi. Lorsque nous sommes frustrés, il est tentant de dire des choses destructives et non constructives.

« *Qu'il ne sorte de votre bouche aucune parole malsaine, mais s'il y a lieu, quelque bonne parole qui serve à l'édification nécessaire et communique une grâce à ceux qui l'entendent* » (Ép 4.29).

Devrions-nous dire tout ce qui nous passe par la tête? Devrions-nous exprimer toutes les pensées qui traversent notre esprit? Certainement pas, car nos pensées ne sont pas toutes édifiantes, loin de là! Heureusement que les épouses ne disent pas tout ce qui leur vient à l'esprit concernant leurs maris! Et vice versa! Il y a beaucoup de péchés dans nos cœurs, beaucoup de colère, de convoitise, de mécontentement. Il n'est ni nécessaire ni bon de répandre tout cela ouvertement.

« *Que votre parole soit toujours accompagnée de grâce, assaisonnée de sel, afin que vous sachiez comment vous devez répondre à chacun* » (Col 4.6).

Oui, aimons la vérité concernant notre prochain et disons la vérité à notre prochain, pour le bien de notre prochain. Pour cela, il nous faut un cœur renouvelé, des pensées transformées, un amour pour Dieu et pour notre prochain, que notre Sauveur Jésus-Christ veut mettre dans nos cœurs par son Esprit Saint. Par amour les uns pour les autres, apprenons à « *soutenir l'honneur et préserver la réputation* » de notre prochain.

**Paulin Bédard**, pasteur

*Certitude et réconfort*, série d'études doctrinales sur le Catéchisme de Heidelberg.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))